



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 14 septembre 2020 à la salle du Conseil municipal du centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : M. Daniel Charest, conseiller
M. Lucien Leblanc, conseiller
M. Francis Levesque, conseiller
M. Bertrand Breton, conseiller
Mme Chantal Lebel, conseillère
Mme Mélanie Côté, conseillère

Était absent : M. David Ferguson, maire

Quorum : le quorum est constaté.

En l'absence de M. David Ferguson, maire, M. Lucien Leblanc, maire suppléant, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2020 - 09 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 10 août 2020
4. Administration
 - 4.1. Liste des comptes payés - août 2020
 - 4.2. Présentation des comptes à payer - août 2020
 - 4.3. Rapport de trésorerie - août 2020
5. Correspondance
 - 5.1. MERN - Rénovation cadastrale - Consultation propriétaires
6. Bouffard sanitaire - Ententes de service
7. Comité consultatif d'Urbanisme - Nominations
8. Règlement n° 2020-002 relatif à la vitesse sur le chemin Sillars
9. MRC Avignon - Ressource partagée en communication
10. Rénovation salle communautaire
11. Réouverture salle communautaire
12. Tarifications campings privés
13. Varia
14. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE, l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 14 septembre 2020 soit accepté tel que présenté.

2020 - 09 - 002 Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

Résolution n° 2020 - 09 - 003 Adoption du procès-verbal du 10 août 2020

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance du 10 août 2020 soit adopté tel que présenté.

2020 - 09 - 004 Administration

2020 - 09 - 004 - 1 Liste des comptes payés - août 2020

Les comptes payés au mois de juillet 2020 sont révisés et acquiescés pour un montant total de 131 441,42 \$.

Résolution n° 2020 - 09 - 004 - 2 Présentation des comptes à payer - août 2020

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
BERTHELOT SALES AND SERVICE INC.	77.17
BOIVIN & GAUVIN	159.82
BOUFFARD SANITAIRE INC.	1 901.79
JEAN-LUC LANDRY	318.75
J.N.SAVOIE CIE LTÉE	644.94
KENT	1 412.13
LOCATIONS LEBLANC RENTALS	63.25
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE QUÉBEC	5 165.00
MRC D'AVIGNON	1 276.88
RO-AD ET FILS INC.	310.43
RPM MARINE & ENGINE REPAIR INC.	59.17
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	1 696.25
TELUS	130.25
TÉLÉCOMMUNICATION DE L'EST	36.67
VISA DESJARDINS AFFAIRES	809.75
LE WEB SIMPLE.CA	298.93
HYDRO-QUÉBEC	258.79
Total à payer	14 619.97

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 14 septembre 2020.

Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier

2020 - 09 - 004 - 3 Rapport de trésorerie - août 2020

Le rapport de trésorerie est présenté tel que suit :

Solde d'ouverture	août 2020	69 508.04
<u>Revenus</u>		87 369.14
Taxes municipales	5 104.26	
Transferts reçus	3 315.00	
Autres revenus	33 949.88	
Marge de crédit	45 000.00	

<u>Dépenses</u>		- 156 320.62
Fournisseurs	33 992.93	
Salaires et cotisations	16 143.99	
Autres dépenses	83 628.70	
Frais bancaires	55.00	
Marge de crédit	22 500.00	
Solde de clôture	août 2020	<u>790.34</u>
Marge de crédit		22 500.00
Évolution	août 2020	- <u>91 217.70</u>

2020 - 09 - 005 Correspondance

2020 - 09 - 005 - 1 MERN - Rénovation cadastrale - Consultation propriétaires

Une lettre du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec en lien avec la rénovation cadastrale est présentée pour information.

2020 - 09 - 005 - 2 Lettre Nomination DG MRC Avignon

Une lettre de la MRC d'Avignon relative à sa direction générale est présentée pour information.

Résolution n° 2020 - 09 - 006 Bouffard sanitaire - Ententes de service

CONSIDÉRANT la proposition budgétaire proposée par Bouffard Sanitaire pour la cueillette et le transport des matières non recyclables de la municipalité pour l'année financière 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE cette proposition soit acceptée telle que présentée.

CONSIDÉRANT l'entente de service de conteneur de type roll-off datée du 13 février 2018 signée entre la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est et Bouffard Sanitaire pour une durée de 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de service prévoit à son avant-dernier paragraphe que : "À l'échéance, l'entente se renouvellera automatiquement pour une période additionnelle de 90 mois à moins qu'un avis écrit n'ait été transmis par l'une ou l'autre des parties au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de l'entente ou de l'un de ses renouvellements."

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est fasse savoir à Bouffard Sanitaire qu'elle souhaite renouveler cette entente pour une durée de 24 mois renouvelable annuellement sous les mêmes conditions de préavis.

Résolution n° 2020 - 09 - 007 Comité consultatif d'Urbanisme - Nominations

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est nomme M. Daniel Charest, conseiller municipal, membre du Comité consultatif d'Urbanisme en remplacement de M. Roger McGrath démissionnaire.

Résolution n° 2020 - 09 - 008 Règlement n° 2020-002 relatif à la vitesse sur le chemin Sillars

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2)* permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil croit opportun et nécessaire d'adopter ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 août 2020 et qu'un projet dudit règlement a été déposé séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement n° 2020-002 relatif à la limite de vitesse sur le chemin Sillars soit adopté, statuant et décrétant ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus mentionné fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/h sur le chemin Sillars.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le Service des travaux publics de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est selon les normes provinciales en vigueur.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Ce présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Ristigouche-Partie-Sud-Est ce 14^e jour de septembre 2020.

Résolution n° 2020 - 09 - 009 MRC Avignon - Ressource partagée en communication

CONSIDÉRANT la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a pris connaissance du guide concernant le Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon et les municipalités de Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François d'Assise et l'Ascension-de-Patapédia désirent présenter un projet de partage de ressource en communications dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT la MRC Avignon a proposé d'être responsable du dépôt de la demande de financement auprès du MAMH et d'assumer la gestion de la ressource partagée en communications ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Mélanie Côté
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s'engage à participer au projet de partage de ressource en communications et à en assumer une partie des coûts selon la répartition qui sera définie entre toutes les municipalités participantes au projet et la MRC ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil accepte la proposition de la MRC Avignon d'agir à titre d'organisme responsable du projet et d'assumer la gestion de la ressource partagée en communications.

Résolution n° 2020 - 09 - 010 Rénovation salle communautaire

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de la salle communautaire du Centre F. P. Adams appartenant à la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est lance un appel d'offre public pour la réalisation de ce projet tel que présenté par Plan Zari.

Résolution n° 2020 - 09 - 011 Réouverture salle communautaire

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est procède à la réouverture de la salle communautaire du Centre communautaire F. P. Adams tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Résolution n° 2020 - 09 - 012 Tarifications campings privés

CONSIDÉRANT le relevé fait par Mme Lidia Maude Paré, inspectrice municipale, des sites de campings privés effectivement occupés en date du 27 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est révisé en conséquence la tarification des services taxés au nombre de sites pour les campings privés pour l'année 2020.

2020 - 09 - 013 Varia

L'ensemble des élus du conseil municipal n'étant pas présents, aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

Résolution n° 2020 - 09 - 014 Levée de l'assemblée

À 18h55, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

David Ferguson
Maire

Hervé Esch
Directeur général et secrétaire-trésorier